

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 7 mai 2024

le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 mai 2024

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THOMAS (La Chaudière)

Excusés :

M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THEVENY (UDAF)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. LEPOITTEVIN (mandataire : M. GERMAIN), Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme AMBROIS (mandataire : Mme LE POITTEVIN), M. FRANCOISE (mandataire : Mme HERY), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire) (mandataire : Mme VILLETTE)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_044

Accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer la continuité du service public, il paraît nécessaire de recourir à des agents contractuels.

Ceci étant exposé, les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à recruter, pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité :

- 1 auxiliaire de vie à temps non complet (28h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de Résidence Autonomie La Chancelière – La Chênaie de la direction de l'Autonomie,
- 1 agent de restauration à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux au sein de Résidence Autonomie Les Myosotis – La Noé de la direction de l'Autonomie,
- 1 auxiliaire de vie à temps non complet (25h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaire de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de Résidence Autonomie La Chancelière – La Chênaie de la direction de l'Autonomie,

- 1 aide-soignante à temps non complet (28h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des auxiliaires de soins ou des agents sociaux ou des aides-soignants au sein de l'EHPAD la Quincampoise de la direction des EHPAD ;

- de conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

- de mandater ces dépenses sur le budget principal du CCAS de l'exercice en cours.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL